

Déclaration préalable

au vol en zone peuplée d'un aéronef sans équipage à bord

Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

Réalisée par Alexandre MASSE

Le 22/08/2022

L'exploitant

Nom Monsieur MASSE Alexandre

SIRET 82845701000019

Nom commercial REC MEDIA

N° d'exploitant déclaré ED10037

Contact

Courriel massealexandre33@gmail.com

Téléphone 06 31 28 89 45

Contact joignable pendant les vols

Civilité Monsieur

Nom Masse

Prénom Alexandre

Courriel massealexandre33@gmail.com

Téléphone 06 31 28 89 45

Description des vols

Type d'opération Scénarios standard nationaux

Environnement En agglomération

Pilotage de l'aéronef En vue du télépilote

Scénario S3

Hauteur maximale de vol 120 m

Date des vols

Date de début de vol 29/08/2022 à 6h00

Date de fin de vol 31/08/2022 à 22h30

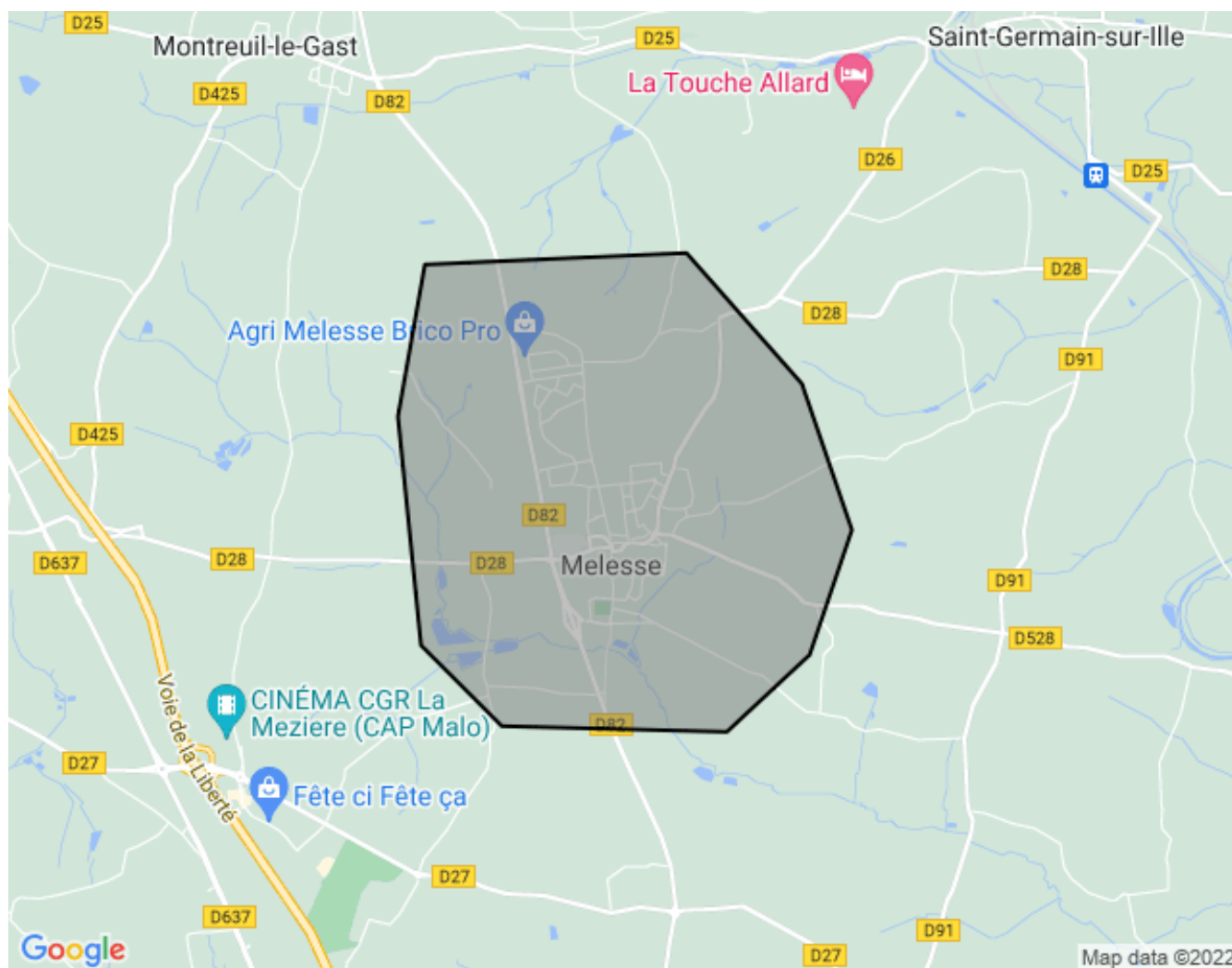
Zone de vol

Commune Melesse

Code postal 35520

Adresse/description du site Ville de Melesse

Zone de vol détaillée



[Cliquez ici pour voir la carte interactive](#)

Aéronefs susceptibles d'être utilisés

Numéro d'enregistrement	Type d'aéronef	Constructeur	Modèle	Masse maximale (kg)
UAS-FR-264673	Multirotors	DJI	Air 2S	0.595
UAS-FR-284045	Multirotors	DJI	Mavic 3	0.895

Autres informations utiles

Réalisation vidéo pour l'Association d'Asques et d'Ailleurs

Pièces justificatives à fournir séparément

L'exploitant a été informé qu'il devait transmettre, par retour de courriel, les pièces justificatives suivantes, et que le préavis de 5 jours ouvrables ne commence qu'à réception d'un dossier complet :

- Tout document spécifique éventuellement requis par la préfecture concernée (l'exploitant a été informé que dans le cas d'une première demande auprès d'une préfecture, il devait impérativement la contacter pour connaître les éventuels documents spécifiques exigés).